République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260924-6DCC240926-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 24 septembre 2026	N° 6dcc240926

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le jeudi 24 septembre 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 18 septembre 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 46
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :

Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABARNOU Mickaël, ARS Wilfried, BLEUNVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, FOLL Loïc, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, HELIES Karine, JAUD Christiane, JESTIN Claudine, KERANDEL Hélène, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LAOT Cédric, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE POLLES Philippe, LEON Julie, L'HOSTIS Nolwen, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, REDT Gérard, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONNARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés : COATEVAL Bruno donne pouvoir à Stéphane BERGOT, LE GALL Christelle donne pouvoir à Christiane JAUD, ABGUILLERM Gildas donne pouvoir à Julie LEON,

Mise à jour de la convention avec la Région - Modification du dispositif d'aide à l'installation en agriculture

Le dispositif d'aide à l'installation en agriculture, mis en place en décembre 2013 et réformé en 2024, prévoit actuellement une aide forfaitaire comprise entre 5 000 € et 10 000 € selon le montant de l'investissement, complétée d'un forfait « remplacement – coup de main » de 3 500 €, au bénéfice des jeunes agriculteurs bénéficiaires de la DJA ou du SIA installés sur le territoire.

Il est aujourd'hui proposé d'apporter une modification mineure à ce dispositif, portant sur les critères d'éligibilité, sans remettre en cause le barème de l'aide.

Il est ainsi proposé de préciser que le dispositif est réservé aux installations dont l'activité principale contribue, directement ou indirectement, à la production de denrées destinées à l'alimentation humaine. Seraient en conséquence explicitement exclues les activités de pépinière, horticulture et arboriculture d'ornement, d'élevage canin et félin, d'élevage équin à vocation sportive ou de loisir, ainsi que la production de sapins de Noël.

En cas d'activité mixte, l'éligibilité serait appréciée au regard de l'orientation technico-économique de l'exploitation telle qu'elle ressort du Plan d'Entreprise Durable (PED) validé en comité installation, pièce déjà exigée dans le dossier de demande.

Cette clarification vise à recentrer le dispositif sur son objectif initial de soutien au renouvellement des générations dans les filières agricoles nourricières du territoire, sans alourdir les démarches des candidats.

Le projet de fiche dispositif actualisé est annexé à la présente délibération.

Le Bureau de communauté du 17 septembre 2026 a émis un avis favorable à cette proposition.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260924-6DCC240926-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver la mise à jour du dispositif « aide à l'installation en agriculture » encadrée par la convention avec la Région Bretagne.

Fait et délibéré à Plabennec
le 25 septembre 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

